

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)
-----EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 15 novembre à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 novembre 2011

Présents : MERLIAUD C., PERDUCAT D., BATAILLE J.L., FAYE J.P., MENUCELLI T., PASQUET R., MOUTARDE N., CHADELAUD M., BUXERAUD H., LACOUTURIERE B., PERIGAUD C., VIGNON F., LISSANDRE A., HERBERT F., BOUBY F., HANICOT J., LEROUSSEAUD R., COUEGNAS A., BIRON J., DOLLEY A., SERRU M.C., PONS G, SERRU D., BALLOT M., COLY G., DUPONT M., TESSIER MC,

Absents : DAUDE C, DUFAYS C., GANE I., ROYER G., WERTHMANN G., DE LAGUSIE C., représenté par CHAMPAUD M-T.

Secrétaire : M.C SERRU.

BUDGET / Décision modificative

1. Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que, les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer une augmentation de crédits en dépenses, compensée par une augmentation de crédits en recettes, comme présenté ci-après :

Fonctionnement

Objet des dépenses	Augmentation de crédits	
	Chap. et Art.	Somme
Personnel non titulaire	012 / 64131	9 800,00 €

Objet des recettes	Augmentation de crédits	
	Chap. et Art.	Somme
Remboursement salaires	013 / 6419	9 800,00 €

2. Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que, les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Fonctionnement / Dépenses

Augmentation des crédits		Diminution sur crédits déjà alloués	
Chap. et Art.	Somme	Chap. et Art.	Somme
012 – 64131 / Personnel non titulaire	15 200,00 €	65 – 65741 / Subventions personnes privées OPAH	15 200,00 €

Augmentation des crédits		Diminution sur crédits déjà alloués	
Chap. et Art.	Somme	Chap. et Art.	Somme
67– 673 / Titres annulés exercices antérieurs	400,00 €	65 – 65741 / Subventions personnes privées OPAH	400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative proposée.

Pour copie conforme
Le 18 novembre 2011

Le Président,